



DÉCLARATION DE SERVICES AUX PARTENAIRES

SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS



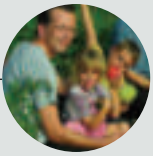
NOTRE MISSION

NOS SERVICES



NOS ENGAGEMENTS
ENVERS NOS PARTENAIRES

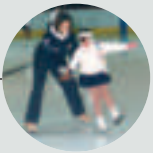




[NOTRE MISSION ET NOS SERVICES

Promouvoir l'importance de la culture, du sport, du plein air, des loisirs et des activités reliées à la vie communautaire et en assurer un développement répondant aux besoins actuels et à venir des citoyennes et des citoyens lavallois.

Informier et accompagner les citoyens, les entreprises, les institutions publiques et parapubliques, les médias et les services municipaux concernant l'ensemble des activités et des réglementations municipales.



[NOS CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Afin de réaliser sa mission, le Service de la vie communautaire, de la culture et des communications a la responsabilité de :

- soutenir, orienter, informer et animer les citoyens et les groupes associatifs dans les domaines de sa mission ;
- planifier, concevoir, réaliser et évaluer des services et des activités ;
- susciter la prise en charge de services et d'activités par les citoyens et les organismes ;
- gérer l'utilisation des équipements et des infrastructures en fonction des besoins des Lavallois.

[NOS PRINCIPAUX LEVIERS D'INTERVENTION

La Ville de Laval a choisi d'offrir la majorité de ses services en partenariat avec plus de 600 organismes volontaires du milieu ; ceux-ci assument la responsabilité de la planification et la réalisation des activités dans leur domaine.

La Ville de Laval offre à ces associations un soutien professionnel, physique et financier.

- Mettre en œuvre des ententes de partenariat avec des intervenants du milieu.
- Informer la population sur l'ensemble des activités du service et soutenir les organismes dans la promotion de leurs activités.

LE SOUTIEN PROFESSIONNEL

Mettre à la disposition des citoyens et des groupes associatifs des expertises pertinentes.

LE SOUTIEN PHYSIQUE

Mettre à la disposition des associations et des citoyens un ensemble d'installations et d'équipements tels que des plateaux sportifs, des centres communautaires, des parcs, des lieux de diffusion culturelle et des équipements mobiles.

LE SOUTIEN FINANCIER

Attribuer une aide financière aux organismes selon des normes établies dans les domaines qui relèvent de sa mission.

LA PRODUCTION D'ACTIVITÉS

Développer des programmes d'activités dans les domaines de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.





[NOS ENGAGEMENTS ENVERS NOS PARTENAIRES

LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

La Ville de Laval priorise le **développement du partenariat** par la mise en œuvre d'ententes avec les intervenants du milieu et le développement de l'autonomie des organismes.

Depuis sa création en 1965, la Ville de Laval a conclu plusieurs ententes reliées à la mission de son service oeuvrant à la vie communautaire, aux loisirs, au sport et à la culture, que ce soit avec différents ministères, organismes parapublics, commissions scolaires, diverses fédérations sportives, associations régionales et locales, etc.

La Ville de Laval **prend l'engagement** de favoriser le développement et la mise en œuvre d'ententes de partenariat avec les intervenants du milieu afin de répondre davantage à leurs besoins dans le respect de leur autonomie.

LE SOUTIEN PROFESSIONNEL

Dès 1983, le Service a favorisé un rapprochement avec les organismes et les citoyens en créant six bureaux municipaux de loisirs (BML), un dans chaque district. Leur vocation première était alors de desservir et de soutenir les organismes sportifs et de loisirs dans chacun des quartiers. Parallèlement, Laval offrait aux organismes régionaux des services spécialisés dans les domaines des arts, de la culture, de la vie communautaire, des sports et du plein air.

À l'occasion du Sommet de la personne en 1993, les mandats de ces bureaux locaux et régionaux se sont élargis afin de desservir les organismes ayant une vocation communautaire. Depuis, les professionnels du Service sont appelés à jouer, dans l'ensemble de ces secteurs d'activités, un rôle de premier plan à titre de répondants municipaux.

La Ville de Laval s'engage à identifier et à faire connaître pour chacun de ses partenaires reconnus un **répondant municipal**. Celui-ci a pour principale tâche de les accompagner, de les soutenir, de les assister, de les guider et de leur transmettre des expertises pertinentes dans les domaines appropriés.

La Ville de Laval s'engage à rendre disponible cette expertise et cet encadrement professionnel en tout temps, le jour, le soir et les fins de semaine.

La Ville de Laval s'engage à offrir, pour l'ensemble de ses partenaires, des programmes de formation sur des sujets multiples.

LE SOUTIEN PHYSIQUE

La Ville de Laval possède des installations et des équipements communautaires tels que des plateaux sportifs, des centres communautaires, des parcs, des lieux de diffusion culturelle et des équipements mobiles.

La Ville de Laval s'engage à garantir l'entretien de tous ses équipements selon les normes établies et à assurer la sécurité des installations nécessaires à la pratique des activités.

La Ville de Laval s'engage à offrir, en nombre et en qualité, des centres communautaires répondant aux besoins des organismes et à encourager le développement de l'usage de locaux polyvalents.

La Ville de Laval s'engage à fournir des équipements mobiles en bon état et à respecter les délais confirmés par écrit aux organismes.



LE SOUTIEN FINANCIER

Depuis 2000, la Ville de Laval s'est dotée d'une Politique d'assistance financière dans les domaines de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

La Ville de Laval s'engage à maintenir auprès de ses partenaires en arts, en culture, en sports, en loisirs et pour certaines clientèles (aînés, handicapés) son soutien au fonctionnement et à l'encadrement selon des normes établies dans les domaines qui relèvent de sa mission.

La Ville de Laval s'engage auprès de ses organismes à assouplir ses mécanismes de gestion de la carte Avantages Laval et à maintenir la gratuité des services de base pour ses résidents.

L'INFORMATION À LA POPULATION

Grâce à la mise à jour de ses outils technologiques, la Ville de Laval participe activement à la promotion des activités du Service. Elle offre à ses partenaires un soutien dans la promotion de leurs activités à l'aide de différents outils tels le portail municipal, le répertoire des organismes communautaires, l'affichage électronique, le bulletin d'information, le guide des activités de la vie communautaire, le réseau de distribution d'affiches et de dépliants, les prismes, les affiches, le lancement d'activités, etc.

À ce titre, la Ville de Laval **prend l'engagement** de rendre accessible un ensemble de moyens performants de promotion de ses partenaires reconnus.

UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES PARTENAIRES

Dans un souci constant d'amélioration de ses services, de ses installations et de ses relations avec ses partenaires et par l'entremise de ses répondants municipaux :

La Ville de Laval s'engage à rencontrer l'ensemble de ses partenaires au minimum une fois par année.

La Ville de Laval s'engage à maintenir, auprès de ses partenaires reconnus, sa Politique d'assistance spécifique.

La Ville de Laval s'engage à traiter toute plainte écrite concernant la compétence ou la performance d'un membre du personnel du Service de la vie communautaire, de la culture et des communications dans un délai de 15 jours.

La Ville de Laval s'engage à déposer en consultation auprès de ses organismes un plan triennal de développement de ses installations.

La Ville de Laval s'engage à consulter régulièrement ses partenaires sous forme de groupes de discussion, d'enquêtes de satisfaction ou de cartes-réponses. Une consultation systématique sera effectuée tous les trois ans.

LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

Le développement de la culture, du sport, du plein air, du loisir et des activités reliées à la vie communautaire repose sur un principe de partenariat avec les organismes. Ainsi, les partenaires ont pour responsabilités de :

- planifier et réaliser des activités dans leur domaine pour les Lavallois ;
- maintenir à jour son dossier de reconnaissance ;
- transmettre à ses membres l'information en provenance de la municipalité ;
- participer au processus de concertation et de consultation que la Ville initie.





VOS COMMENTAIRES

Afin d'améliorer les services que nous vous offrons, nous tenons compte des commentaires, des suggestions ou des plaintes que vous nous exprimez. Communiquez avec nous par téléphone, télécopieur, courriel, lettre ou en personne.

PAR TÉLÉPHONE : (450) 978-8000

Lundi au vendredi 7 h à 21 h

Samedi et dimanche . . . 8 h à 17 h

Jours fériés 9 h à 17 h

PAR TÉLÉCOPIEUR : (450) 978-6569

**PAR COURRIEL, SUR LE PORTAL :
WWW.VILLE.LAVAL.QC.CA**

PAR ÉCRIT :

Ville de Laval

Comptoir multiservice

1333, boulevard Chomedey

Case postale 422, succursale Saint-Martin

Laval (Québec) H7V 3Z4

EN PERSONNE :

Lundi au vendredi 8 h 15 à 20 h 15

Samedi et dimanche . . . 9 h à 16 h

Jours fériés fermé

1333, boulevard Chomedey, Laval

Rez-de-chaussée

(Derrière l'hôtel de ville)



LAVAL

Ma ville... mon avenir !



Une fenêtre sur
votre quartier..



Votre bureau municipal de loisirs

